

Edito



« La France est un archipel mondial ; les territoires d'outre-mer en sont une part entière, ils la synthétisent et l'enrichissent. »

Le projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique nous rappelle que **la France n'est pas qu'hexagonale. C'est un territoire maritime mondial qui s'étend bien au-delà des frontières continentales de l'Europe** : il est océanien, amazonien, caribéen ou encore indien. **La France est un archipel mondial ; les territoires d'outre-mer en sont une part entière, ils la synthétisent et l'enrichissent.**

Pourtant, **cette France s'est oubliée en partie.** Dans le diagnostic qu'il a livré, le rapporteur Victorin Lurel a révélé des écarts de PIB par habitant allant de 15 à 75 % selon les territoires. S'il existe aussi des disparités au sein de l'Hexagone, elles sont sans commune mesure avec les écarts que vivent les territoires d'outre-mer. **Le PIB moyen par habitant est de 36 000 euros au niveau national ; il est de 18.000 euros en outre-mer.** En outre, **les taux de mortalité, de l'espérance de vie et d'autres indicateurs probants démontrant à quel point ces écarts sont criants.**

Ce projet de loi a pour objectif de répondre à ce constat accablant. Initialement, le texte était bien trop modeste par rapport aux attentes. La majorité a argué de la volonté d'une co-construction mais la méthode a clairement prouvé ses limites : le texte, tel qu'il a été adopté en première lecture, prévoit la remise de plus d'une quarantaine de rapports sur des sujets divers et variés.

Néanmoins, **le groupe UDI a fait le choix de relever le défi en partageant ses réflexions très en amont avec les rapporteurs, puis en commission et en séance publique, afin de donner du corps au projet initial.**

Ainsi, à l'initiative du groupe, **l'article fondateur qu'est l'article 1^{er} a été renforcé, afin que la dimension géographique des outre-mer y soit prise en compte.** En effet, la Polynésie représente une surface maritime grande comme l'Europe, avec 1 % de terres émergées pour 99 % d'eau. Les réalités et les contraintes des outre-mer sont donc à l'exact opposé de ce que la majorité des Français vivent ailleurs.

Néanmoins, **le groupe UDI a fait part de ses regrets : dans le domaine social et dans le domaine économique, ce texte doit être enrichi.** Il s'agit cependant d'une **première pierre innovante, intéressante, pour revoir le partenariat entre l'État et les collectivités, afin de réduire les écarts accablants, indignes de la République en 2016.**

Malgré ses faiblesses de fond et de forme, au regard des constats et des urgences mais aussi de la proposition de plans de convergence innovants se traduisant pas des contrats, **le groupe UDI a choisi de voter en faveur de ce texte.**

Maina SAGE, Députée de la Polynésie Française

Questions au Gouvernement

« La France compte aujourd'hui plus de huit millions de pauvres et la situation se dégrade encore, malheureusement. En dix ans, nous déplorons plus d'un million de pauvres supplémentaires, et pas seulement des personnes isolées ou malades, mais aussi des familles avec des enfants, des personnes âgées dont le minimum vieillesse n'a plus augmenté depuis deux ans. Un million de retraités vivent avec moins de 1 000 euros par mois. Mr le Premier ministre, après un tel constat d'impuissance à endiguer la grande précarité, quelles décisions comptez-vous prendre ? »
François ROCHEBLOINE (Loire), 12 octobre.

« Quel triste bilan pour ce gouvernement et pour le Président de la République qui, fort heureusement, avait placé au cœur du dispositif de son quinquennat les jeunes et l'emploi des jeunes.. Des solutions existent et vous allez me dire que vous en avez appliqué un certain nombre que l'UDI a parfois votées, comme le service civique ou le plan jeunesse, mais tout cela aurait dû aller dans le sens d'un véritable Plan Marshall en direction de la jeunesse. Mon propos n'est ni de droite ni de gauche car, sur chacun de nos territoires, dans nos communes, nous rencontrons, hélas, à cause de votre politique, de plus en plus de jeunes qui ont pris l'habitude du désespoir et le chemin du renoncement. »
Laurent DEGALLAIX (Nord), 11 octobre.

« Le département de la Meuse compte 2 300 exploitations agricoles ; 10 à 15 % d'entre elles sont dans une situation désespérée. Hier, vous avez annoncé un nouveau plan de soutien. Les besoins sont très différents entre territoires. Nous avons besoin d'enveloppes suffisantes, souples, gérées au niveau départemental et qui arrivent très vite car c'est une course contre la montre. Comment, Mr. le Premier ministre, répondez-vous à ces questions ? »
Bertrand PANCHER (Meuse), 5 octobre.

En séance...

LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF A L'EGALITE REELLE OUTRE-MER

Les écarts de niveaux de vie entre les outre-mer et la France hexagonale demeurent considérables. Le PIB par habitant est, en moyenne, inférieur de 40% en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte et oscille entre 50% et 90% du niveau national dans les autres collectivités. Les taux de chômage et de décrochage scolaire sont deux fois plus élevés que dans l'hexagone. Les indicateurs liés à la santé et à l'éducation révèlent eux aussi des écarts phénoménaux.

Dans la continuité du **rapport remis par Victorin LUREL le 18 mars 2016** au Premier ministre, ce projet de loi entend **favoriser la convergence des niveaux de développement entre les outre-mer et la France hexagonale**. L'objectif est de **réduire les écarts de développement à un horizon de dix à vingt ans**.

Ce projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale le 11 octobre dernier et pour lequel le Groupe UDI s'est prononcé favorablement, propose **la création, dans chacune des onze collectivités d'outre-mer habitées, d'un « plan de convergence » pour déterminer un objectif de rattrapage avec la métropole en dix ou vingt ans**.

Ce plan serait décliné ensuite en « contrats de convergence » de six ans entre Etat et collectivités locales, avec objectifs « contraignants » et « contrôles » sur l'avancée. Il s'agira d'abord d'établir un diagnostic, en définissant des indicateurs spécifiques à chaque territoire (décrochage scolaire, chômage, mortalité infantile, etc.), puis localement les mesures en découlant.

En outre, plusieurs mesures sociales ont été insérées lors de l'examen à l'Assemblée nationale comme **l'application dans les mêmes conditions qu'en métropole des prestations familiales pour les travailleurs indépendants, l'alignement progressif des taux et plafonds de ressources du complément familial ou une extension de l'assurance-vieillesse des parents au foyer permettant de bénéficier de points retraite supplémentaires**.

Enfin, il est prévu d'**expérimenter la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans** (au lieu de 6 à 16 ans) dans les DOM à compter de la rentrée 2018 ou de **créer une aide au retour pour les Ultramarins dans les cinq ans après une formation**.

Vu du Groupe UDI...

★ Très modeste initialement, en particulier sur le volet économique, **le projet de loi a été considérablement enrichi**, essentiellement grâce au travail des parlementaires et en particulier ceux du groupe UDI qui ont fait adopter un amendement en séance publique, visant à prendre en compte **un aspect essentiel de la lutte en faveur de l'égalité réelle, premier handicap structurel, plus ou moins marqué des outre-mer : leur réalité géographique dans tous ses aspects** (éloignement, superficie, fragmentation, isolement, patrimoine terrestre et maritime).

★ **Le groupe UDI a également permis d'enrichir le texte sur différents points :**

L'affirmation de l'élaboration conjointe par l'Etat et les collectivités du plan de convergence ;

Le contenu du plan de convergence (il devra proposer les voies permettant une révision du dispositif de continuité territoriale sur le territoire, un alignement des prix des services bancaires sur ceux constatés en métropole, l'extension locale de l'ensemble des missions de la Banque publique d'investissement) ;

L'alignement des tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie et en métropole ;

La création d'un mécanisme d'interconnexion dans l'Océan Pacifique ;

Le bénéfice des aides au déplacement financées par le fonds d'aide à la continuité territoriale, à l'intérieur d'une même zone géographique ou à l'intérieur d'une même collectivité ;

L'égalité entre les fonctionnaires de l'Etat ;

La suppression de l'agrément préalable pour les opérations bénéficiant déjà du soutien de l'Etat au titre des contrats de développement et qui sont instruits à ce titre par les services locaux de l'Etat ;

L'extension des statistiques réalisées par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et aux collectivités d'outre-mer.

★ Au-delà, il conviendra de proposer, pour le développement des outre-mer, **un plan ambitieux de soutien des entreprises, des filières nouvelles, afin de favoriser une autonomisation économique des territoires**, prévoir des mesures visant à lutter contre le désenclavement numérique, aborder le problème des changements climatiques et la particulière vulnérabilité des outre-mer.

En séance...

LE PROJET DE LOI DE MODERNISATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne vise à **moderniser et clarifier la loi montagne de 1985, en réaffirmant le caractère particulier des territoires de montagne** dans le contexte actuel. En voici les principales dispositions :

★ **Spécificité des territoires de montagne**

- L'article 1er stipule que "la République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt
- Les dispositions de portée générale ainsi que les politiques publiques peuvent, "éventuellement après expérimentation", être adaptées "à la spécificité de la montagne ou à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif".
- La spécificité de la Corse, "île-montagne", est prise en considération
- Mesures pour moderniser la gouvernance des territoires de montagne, avec un renforcement des institutions comme les comités de massifs ou le Conseil national de la montagne
- Les seuils d'ouverture et de fermeture de classes ainsi que l'allocation de moyens pourront être adaptés en montagne

★ **Emploi & Dynamisme économique**

- Mesures pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile, avec par exemple des "expérimentations de solutions innovantes" pour améliorer la couverture en montagne
- La formation professionnelle en montagne doit répondre aux enjeux de la pluriactivité, notamment en encourageant la bi-qualification
- Evaluation des conditions d'une prise en charge mutualisée de la protection sociale des travailleurs pluriactifs ou saisonniers
- Possibilité de mettre en place des maisons de saisonniers dans les communes touristiques, ou de sous-louer des logements vacants au profit des travailleurs saisonniers par des bailleurs sociaux
- Mesures pour développer les activités agricoles, pastorales et forestières, avec notamment une aide directe au revenu bénéficiant à tout exploitant agricole en montagne
- Les moyens de lutte contre les grands prédateurs d'animaux d'élevage peuvent être adaptés
- Par dérogation, les stations classées de tourisme peuvent garder la compétence en matière d'office de tourisme

★ **Immobilier & Urbanisme**

- Rénovation de la procédure des Unités touristiques nouvelles (UTN). La création ou l'extension d'une UTN est prévue par un schéma de cohérence territoriale ou un plan local d'urbanisme

★ **Politiques environnementales**

- Possibilité de créer des "zones de tranquillité" dans les parcs nationaux, "garantissant la préservation des espèces animales et végétales sauvages"

Vu du Groupe UDI...

Par la voix de Philippe FOLLIOU, le Groupe UDI a apporté son soutien au texte et s'est félicité **des nombreuses améliorations intervenues en séance avec notamment :**

- ★ **La prise en compte des spécificités des territoires situés en montagne dans les décisions d'implantation des collèges**, afin d'étendre le dispositif en place pour les écoles qui a prouvé son utilité ;
- ★ **La prise en compte des spécificités des territoires de montagne dans l'élaboration du diagnostic territorial partagé effectué par le conseil territorial de santé ;**
- ★ **La sécurisation des médecins exerçant la pharmacie**, un dispositif certes marginal, mais très utile là où il existe, pour pallier la disparition des officines de médecine ;
- ★ **La reconnaissance des établissements publics fonciers locaux situés en zone de montagne ;**

Néanmoins, lors de l'examen en séance, **les députés du Groupe UDI ont pu alerter le Gouvernement sur plusieurs points cruciaux :**

- ★ **La non-pertinence des mesures de contrôle de la couverture mobile effectuées par l'ARCEP dans les bourgs-centres.**
- ★ **La dégradation du service public de la santé dans les territoires isolés de montagne, liée, entre autres, à la difficulté qu'ont les pharmaciens pour trouver des repreneurs en zone de montagne ;**
- ★ **L'inadaptation de certaines normes d'urbanisme aux territoires situés en zone de montagne.** Par exemple, les campings sont soumis aux mêmes normes que sur le reste du territoire sur la proportion d'habitations légères de loisirs pouvant être installées, alors que les conditions climatiques en montagne justifieraient une adaptation. Cela répondrait, en outre, à une réelle demande de la part des vacanciers ;
- ★ **Le caractère dés-incitatif de l'imposition foncière pesant sur les parties purement environnementales des installations hydroélectriques situées en zone de montagne.**

Dans la presse...

Le Monde, 14 octobre 2016

Primaires de la droite : l'UDI appelle à voter Alain Juppé

« Le 20 mars dernier, l'Union des démocrates et indépendants (UDI) a fait le choix de l'indépendance et de la liberté : liberté avant, pendant et après la primaire de la droite et du centre. Il aurait en effet été inconcevable et inacceptable d'être lié par l'éventuelle victoire d'un candidat éloigné de nos valeurs, et avec lequel aucune discussion ne serait possible sur un projet porteur d'espérance et de confiance.

Notre liberté, c'est l'engagement. Ce n'est en aucun cas l'isolement.

Lors des élections municipales, départementales et régionales, nous avons permis de nombreuses alternances en additionnant nos différences avec la droite républicaine. L'élection de celui qui sera non seulement le leader des « Républicains », mais aussi leur candidat à la présidentielle, ne peut donc nous laisser indifférents. Il a vocation à devenir notre partenaire le plus naturel pour construire une coalition permettant une alternance utile pour notre pays.

Aujourd'hui, notre engagement collectif est guidé par deux exigences essentielles : d'une part, un socle programmatique partagé et, d'autre part, un positionnement politique clair pour construire une nouvelle majorité.

Le programme du candidat que nous voulons soutenir doit nécessairement respecter les valeurs humanistes, profondément européennes, progressistes et sociales que nous incarnons. Il doit être compatible avec les orientations fondamentales de l'UDI :

- Refonder l'Europe, grâce à une intégration plus forte entre les pays de la zone euro, indispensable à l'établissement d'une stratégie économique et industrielle commune, et seule capable de nous protéger face aux grandes puissances et à la mondialisation.
- Reconstruire un modèle social, créateur d'emplois et de croissance équitable :
 - en favorisant la liberté d'entreprendre et la participation des salariés dans les entreprises ;
 - en simplifiant et en sécurisant la fiscalité et le marché du travail ;
 - en maîtrisant nos finances publiques pour que nos enfants n'aient pas à payer demain ce que nous refusons de payer aujourd'hui ;
 - en transférant le poids financier de la protection sociale du travail vers la consommation pour gagner en compétitivité ;
 - en créant une allocation sociale unique pour plus d'équité entre les Français ;
 - en accordant de nouveaux droits sociaux pour faire face à la dépendance et en généralisant l'accession sociale à la propriété.
- Relancer l'ascenseur social par l'éducation, mère de toutes les batailles, en donnant la priorité à l'école primaire et en nouant un nouveau pacte de confiance avec les enseignants, fondé notamment sur plus d'autonomie, car chaque territoire, chaque établissement et, plus encore, chaque enfant est unique.
- Défendre une laïcité respectée et respectueuse des croyances et opinions de chacun, socle indispensable à la cohésion nationale.
- Promouvoir une écologie responsable, porteuse d'emplois durables et qui renoue avec l'esprit du Grenelle de l'environnement en renforçant les trois piliers de la transition énergétique que sont le logement, les transports et les énergies renouvelables.
- Rétablir l'autorité de l'Etat avec fermeté, sérénité et constance, en augmentant les moyens de la police, de la justice et de la défense, seuls capables de nous protéger des menaces intérieures et extérieures qui ne cessent de croître.
- Faire confiance à nos territoires en adoptant une vision girondine et décentralisatrice, afin que leurs enjeux spécifiques soient traités au plus près du terrain par les acteurs concernés.
- S'engager dans le développement du continent africain, comme l'incarne le projet porté avec force par Jean-Louis Borloo, afin de faire de ce continent une chance pour l'Europe plutôt qu'une menace.

S'agissant de la posture adoptée par le candidat, nous rejetons fermement tant le mythe de l'homme providentiel que le culte du parti unique. Notre candidat doit être convaincu que, pour transformer et adapter notre pays aux défis de la mondialisation, il faut fédérer pour construire, dialoguer pour décider et respecter pour apaiser.

Etre en capacité d'entreprendre des réformes structurelles et refonder notre pacte républicain implique la volonté absolue d'édifier une nouvelle et large majorité de tous ceux qui croient au progrès de l'homme et de la société, de tous ceux qui croient en la République. En somme, notre candidat doit pouvoir mettre en œuvre les conditions d'une véritable recomposition politique.

Après avoir pris le temps de la réflexion, de la discussion, mais surtout de la confrontation des programmes, nous, élus de l'UDI, avons décidé d'apporter notre soutien à Alain Juppé. Comme nous, il incarne la force de l'optimisme nécessaire à toute évolution, la force du mouvement, de la réconciliation et du courage.

Nous, élus de l'UDI, appelons l'ensemble des citoyens à s'engager pleinement, à participer massivement et à voter pour Alain Juppé les 20 et 27 novembre prochain. »

Jean-Christophe Lagarde, président de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), député de la Seine-Saint-Denis. Signent également cette tribune : **Laurent Hénart** (président du Conseil national de l'UDI, président du Parti Radical, maire de Nancy), **Philippe Vigier** (président du groupe UDI à l'Assemblée nationale, député d'Eure-et-Loir) et **Aurélien Sebton** (président de l'UDI Jeunes), et **600 élus**

Questions au Gouvernement

« Mr. le Premier ministre, la France mérite mieux que d'être gouvernée par l'un des candidats à la primaire du Parti socialiste surtout lorsque ce candidat est celui de l'échec. François Hollande aimerait être le candidat de l'inversion de la courbe du chômage mais, pas de bol, il est le Président de la République d'1 million de chômeurs supplémentaires. Il aimerait être le candidat de la baisse des impôts, mais ceux-ci ont augmenté de 100 milliards. Il aimerait être le candidat du redressement productif, c'est le Président qui porte sur ses épaules le poids de tant de plans. Il aimerait être le candidat qui met fin au drame humanitaire de Calais, mais il a été le Président de l'inaction face à l'immigration. Il nous reste sept mois jusqu'à l'élection présidentielle. Comment allez-vous répondre aux attentes des Français en matière de pouvoir d'achat, de chômage, de sécurité ? » **Philippe VIGIER (Eure-et-Loir), 28 septembre.**

« Cet après-midi débutera l'examen de la loi de programmation sur l'égalité réelle outre-mer. Dans ce cadre, les plans de convergence prévus par la loi et que l'Etat doit co-construire avec les collectivités constituent indéniablement de bons outils. Dès lors, cependant, que la réduction des écarts de développement est une priorité pour la nation, ces plans de convergence doivent comporter une obligation de résultat. Sans ce corollaire, cette priorité n'est qu'une incantation. Mme la ministre, les plans de convergence prévus par la loi seront-ils donc contraignants ? » **Philippe GOMES (Nouvelle Calédonie), mardi 4 octobre.**

« Malgré des demandes répétées et le souhait de participer, avec les autorités de l'Etat, au combat contre le terrorisme, j'ai découvert dans la presse des chiffres qui me semblent surprenants concernant ma commune. Pourquoi ne faites-vous pas confiance aux maires ? Pourquoi ne faites-vous pas confiance aux élus locaux ? Pourquoi n'avez-vous pas la volonté d'associer les élus locaux pour faire de la coproduction en matière de sécurité, pour adapter les dispositifs locaux, qui sont souvent puissants, à la menace ? Nous sommes prêts à travailler avec vous. La question, Mr. le Premier ministre, est : êtes-vous prêt à travailler avec les maires de France ? » **Yves JEGO (Seine-et-Marne), 4 octobre.**